

Monsieur le Président,

La délégation du Burundi s'aligne à la déclaration faite au nom du Groupe africain.

Tout comme la région africaine de l'OMS, le Burundi continue à subir plusieurs épidémies, catastrophes naturelles et autres urgences de santé publique.

Ce sont notamment les épidémies de choléra, de rougeole, du paludisme, de la Covid-19, de la polio, mais aussi des menaces des épidémies de fièvres hémorragiques sévissant dans les pays voisins et récemment l'épidémie de mpox bien géré grâce la bonne collaboration avec toutes les parties prenantes dont l'OMS comme chef de file.

Dans ce contexte épidémique et dans le cadre de la mise en place du Règlement Sanitaire internationale, le Burundi a mis en place des mesures et stratégies pour y faire face :

- ❖ Renforcement des capacités de diagnostic précoce au niveau du laboratoire national de référence et au niveau des districts
- ❖ Augmentation des capacités de diagnostic sur terrain par le déploiement des laboratoires mobiles
- ❖ Mise en place du Centre des Opérations des Urgences de Santé Publique au niveau national avec mise en place d'un système de gestion de l'incident ainsi que les EIRs dans tous les DS
- ❖ Renforcement de la surveillance comprenant la surveillance à base communautaire avec mise en place des réseaux communautaires tels que les ASC
- ❖ Elaboration des directives nationales pour la préparation, la riposte, et le contrôle des épidémies ainsi que des plans de préparation et de la riposte aux flambées/ épidémies,
- ❖ Les Revues Intra-Action pour les épidémies de mpox et de choléra ainsi que les évaluations RSI ont été menées,
- ❖ Des concertations entre différents secteurs ont été réalisées au niveau national dans le cadre de mise en place d'une plateforme « One Health ».

Nous saluons les efforts continus de l'OMS dans l'appui aux pays pour la préparation et la riposte aux urgences, et encourageons la poursuite de cet accompagnement, notamment à travers :

- ❖ Le renforcement de l'approche « One Health » ;
- ❖ Le développement des capacités opérationnelles des COUSP ;
- ❖ La formation des épidémiologistes de terrain
- ❖ Et l'intensification de la surveillance surtout transfrontalière en matière de gestion des urgences sanitaires et humanitaires.

Je vous remercie.